



**Mairie de Ludon-Médoc**  
Département de la Gironde  
République Française

**Procès Verbal du Conseil Municipal**

**Séance du mercredi 6 mars 2024 - 19h00.**

L'an deux mille vingt-quatre le six du mois de Mars à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural sous la présidence de **Monsieur Philippe DUCAMP**, Maire.

Date de Convocation du conseil municipal : Le 28/02/2024.

**Conseillers en exercice : 26 – Présents : 18 – Votants : 26.**

**Présents** : M. DUCAMP Philippe, *Maire* – Mme VALLIER Martine, M. GARCIA Didier, M. DE ZEN Michel, Mme SOLTANI Arlette, M. MONTFORT Anthony, Mme BARBERA Sandra, Mme ROUSSEL Marjorie, M. CABEZAS Denis, Mme CHAIGNON Emmanuelle, Mme POLI Nathalie, M. BORDES Olivier, Mme COSTES Christelle, M. MARES Alban, Mme VERT Béatrice, M. HÉBRARD Roland, M. CLAVERIE Daniel, M. VONTHRON Thibaut.

**Excusés avec pouvoir** : **Monsieur DUMONTIER Nicolas** pouvoir à **Monsieur le Maire** – **Madame GARNET Laetitia** pouvoir à **Monsieur DE ZEN Michel** – **Monsieur GONZALEZ Frédéric** pouvoir à **Monsieur GARCIA Didier** – **Madame PARMENON Mélanie** pouvoir à **Madame ROUSSEL Marjorie** – **Monsieur ARDEVEN Yohann** pouvoir à **MONSIEUR MARES Alban** – **Monsieur DELAPORTE Luc** pouvoir à **M. VONTHRON Thibaut** – **Madame LAVEAU RAIGNEAU Virginie** pouvoir à **Madame BARBERA Sandra** – **Monsieur LAHAILLE Jean-Christophe** pouvoir à **Madame VALLIER Martine**.

Monsieur le Maire ouvre la séance, il est procédé à l'appel nominal.

Madame Nathalie POLI est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de retirer de l'ordre du jour la délibération

**2024-0603 – 07 : Demande de subvention au Conseil Départemental – Aménagement sécuritaire rue du 11 Novembre**

Puis il soumet à l'assemblée l'approbation du procès verbal de la séance du 13 décembre 2023.

**Adopté à l'unanimité.**

**2023-0803 – 01 : Rapport d'Orientation Budgétaire**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2312-1 et D. 2312-3 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107-II-4 et 5 ;

Vu la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et notamment ses articles 13 et 29 ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal de Ludon-Médoc, approuvé par délibération n° 2020-2906-08 du 29 Juin 2020 et plus particulièrement son article 19 ;

L'article L. 2312-1 du CGCT prévoit que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Suite à la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, la collectivité doit également présenter ses objectifs concernant :

1° l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Ce rapport donne lieu à un débat sur les orientations budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante dans les conditions fixées par le règlement intérieur de la collectivité.

Ce rapport est transmis à Monsieur MAU Didier, Président de la Communauté de Communes Médoc Estuaire dans un délai de quinze jours à compter de son examen par le Conseil Municipal.

Il est également mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition du document par tout moyen.

Ce rapport est également transmis au préfet.

Le DOB représente une étape importante dans la procédure budgétaire de la ville. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Après avoir entendu en séance le rapport préalable au débat d'orientation budgétaire de Monsieur Philippe DUCAMP,

Le Conseil Municipal **après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré** par **26 voix POUR**

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat présenté par Monsieur Philippe DUCAMP, Maire, par une délibération spécifique pour l'exercice 2024.

#### **2024-0603 – 02 : Subvention de fonctionnement CCAS**

*Monsieur le Maire se retire de la séance et ne participe pas au vote.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et L.1612-20,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-7,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget,

Considérant que le vote du budget primitif 2024 de la commune n'interviendra qu'au cours du mois d'avril prochain et que les subventions allouées pour l'année 2024 par la commune ne peuvent être attribuées avant cette date,

Considérant que le CCAS a besoin pour son fonctionnement et pour assurer la continuité du service public d'une avance de subvention,

Le Conseil Municipal **après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré** par **24 voix POUR**

- **AUTORISE** le versement d'acomptes sur subvention avant le vote du budget primitif 2024 au CCAS pour un montant maximum de 22 500€, soit 50% du montant de la subvention allouée en 2023 (45 000€).

#### **2024-0603 – 03 : Désignation des délégués à la commission intercommunale CLECT**

Vu la délibération DL2020\_0207\_18 du 2 juillet 2020 de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, créant une commission locale d'Évaluation des charges transférées et désignant ses membres,

Considérant la démission de Madame LORA RUNCO de ses fonctions de conseillère municipale annoncée au Conseil Municipal du 13 décembre 2023,

Il convient de désigner un délégué suppléant au sein de la CLECT afin d'assurer son remplacement.

Considérant la candidature exprimée ;

Vu les résultats du scrutin : Monsieur GONZALEZ Frédéric - 26 voix,

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré par **26 voix POUR**

- **DÉCIDE** de procéder à un vote à main levée,
- **DÉSIGNE** Monsieur GONZALEZ Frédéric délégué suppléant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

#### **2024-0603 – 04 : Demande de subvention « Fonds vert » : ingénierie et renaturation du plan d'eau de Paloumey**

Dans le cadre du projet d'aménagement du plan d'eau de Paloumey, la commune a retenu l'agence Rouge Bordeaux afin de la missionner sur la maîtrise d'œuvre.

Pour rappel, le plan d'eau de Paloumey est une ancienne gravière des années 70 alimenté en eau par la nappe phréatique.

Le site d'une superficie de 108 620m<sup>2</sup> est ouvert au public pour la promenade et l'activité pêche (sous réglementation).

Il a été mené une réflexion d'aménagement du site avec deux objectifs :

- Mise en valeur paysagère et écologique,
- Régulation des accès et des usages par l'installation d'équipements d'aménagement et de signalétique adaptés.

L'agence Rouge Bordeaux assurera le bon déroulé de l'opération et la valorisation des choix esthétiques et techniques.

Après présentation de ce projet Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le plan de financement ci-dessous :

Travaux	Dépenses		Recettes
	Montant HT	Montant TTC	
Ingénierie	24 500,00€	29 400,00€	Subvention Fonds Vert 40%
Aménagement site	267 982,00€	321 578,40€	
<b>Total =</b>	<b>292 482,00€</b>	<b>350 978,40€</b>	<b>116 992,80€</b>

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré par **26 voix POUR**

- **APPROUVE** le projet d'un montant HT de 292 482€ HT,
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention dans le cadre du Fonds vert au taux de 40%,
- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **APPROUVE** son inscription au budget en section d'investissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

*Intervention de Monsieur Daniel CLAVERIE : qui est membre du comité de pilotage dans le cadre de cet aménagement, trouve que le montant de la dépense est important.*

*Madame Martine VALLIER précise que le montant proposé est légèrement supérieur à notre enveloppe mais qu'il s'agit d'une estimation du maître d'œuvre afin de pouvoir solliciter des subventions auprès de différents organismes.*

*Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une refonte complète du site et que nous serons extrêmement vigilants sur les économies qui pourraient être faites sur ces travaux.*

#### **2024-0603 – 05 : Demande de subvention au Conseil Départemental : aménagement plan d'eau de Paloumey**

**Monsieur GARCIA s'absente de la séance.**

Dans le cadre du projet d'aménagement du plan d'eau de Paloumey, la commune a retenu l'agence Rouge Bordeaux afin de la missionner sur la maîtrise d'œuvre.

Pour rappel, le plan d'eau de Paloumey est une ancienne gravière des années 70 alimenté en eau par la nappe phréatique.

Le site d'une superficie de 108 620m<sup>2</sup> est ouvert au public pour la promenade et l'activité pêche (sous réglementation).

Il a été mené une réflexion d'aménagement du site avec deux objectifs :

- Mise en valeur paysagère et écologique,
- Régulation des accès et des usages par l'installation d'équipements d'aménagement et de signalétique adaptés.

L'agence Rouge Bordeaux assurera le bon déroulé de l'opération et la valorisation des choix esthétiques et techniques.

Après présentation de ce projet Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le plan de financement ci-dessous :

Travaux	Dépenses		Recettes
	Montant HT	Montant TTC	
Ingénierie	24 500,00€	29 400,00€	Subvention Fonds Vert 40%
Aménagement site	267 982,00€	321 578,40€	
<b>Total =</b>	<b>292 482,00€</b>	<b>350 978,40€</b>	<b>116 992,80€</b>

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré par **24 voix POUR**

- **APPROUVE** le projet d'un montant HT de 292 482€ HT,
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention dans le cadre du Fonds vert au taux de 40%,
- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **APPROUVE** son inscription au budget en section d'investissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

**2024-0603 – 06 : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau : aménagement plan d'eau de Paloumey**

*Monsieur GARCIA s'absente de la séance.*

Dans le cadre du projet d'aménagement du plan d'eau de Paloumey, la commune a retenu l'agence Rouge Bordeaux afin de la missionner sur la maîtrise d'œuvre.

Pour rappel, le plan d'eau de Paloumey est une ancienne gravière des années 70 alimenté en eau par la nappe phréatique.

Le site d'une superficie de 108 620m<sup>2</sup> est ouvert au public pour la promenade et l'activité pêche (sous réglementation).

Il a été mené une réflexion d'aménagement du site avec deux objectifs :

- Mise en valeur paysagère et écologique,
- Régulation des accès et des usages par l'installation d'équipements d'aménagement et de signalétique adaptés.

L'agence Rouge Bordeaux assurera le bon déroulé de l'opération et la valorisation des choix esthétiques et techniques.

Après présentation de ce projet Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le plan de financement ci-dessous :

Travaux	Dépenses		Recettes
	Montant HT	Montant TTC	
Ingénierie	24 500,00€	29 400,00€	Subvention Fonds Vert 40%
Aménagement site	267 982,00€	321 578,40€	
<b>Total =</b>	<b>292 482,00€</b>	<b>350 978,40€</b>	<b>116 992,80€</b>

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré par **24 voix POUR**

- **APPROUVE** le projet d'un montant HT de 292 482€ HT,
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention dans le cadre du Fonds vert au taux de 40%,
- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **APPROUVE** son inscription au budget en section d'investissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

**2024-0603 – 07 : Demande de subvention au Conseil Départemental – Travaux écoles**

*Monsieur GARCIA s'absente de la séance.*

Depuis plusieurs années, la commune de Ludon-Médoc effectue de nombreux travaux d'entretien et de rénovation des écoles maternelle et élémentaire.

Dans la continuité de cette démarche, il est programmé des travaux de rénovation des toitures de l'école maternelle *Lucie Aubrac* et élémentaire *Simone Veil*.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement des travaux envisagés :

TRAVAUX ÉCOLES	Dépenses		Recettes
	Montant HT	Montant TTC	
Travaux toiture Ecole Maternelle	45 642.99 €	50 207.29 €	Subvention CD33 à 50% Application (CDS 0.88)
Travaux toiture Ecole Élémentaire	14 023.16 €	15 425.48 €	
<b>Total =</b>	<b>59 666.15 €</b>	<b>64 632.77 €</b>	<b>11 000.00€</b>

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré par **24 voix POUR**

- **APPROUVE** le projet d'un montant HT de 59 666.15€

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au taux de 50% (montant plafonné à 25 000€),
- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **APPROUVE** son inscription au budget en section d'investissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

**2024-0603 – 09 : Modifications des statuts de Bordeaux Métropole Energies et de ses filiales rendues nécessaires par la loi « 3DS » (du 21 février 2022)**

*Monsieur GARCIA s'absente de la séance. Monsieur MONTFORT se retire de la séance et ne participe pas au vote.*

Il est rappelé que notre commune est actionnaire de BORDEAUX METROPOLE ENERGIES (BME) depuis 2018.

Cette structure a été imaginée, conçue et développée pour accompagner, dans le cadre de ses possibilités et de la loi, Bordeaux Métropole ainsi que les autres collectivités actionnaires dans leurs démarches en vue de mettre en œuvre, à l'échelle de leurs territoires respectifs, les actions qu'elles jugeront utiles pour favoriser la transition énergétique.

Il est également rappelé que la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à « la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale », dite loi « 3DS », a apporté un certain nombre de modifications au Titre du Code général des collectivités territoriales (CGCT) régissant les sociétés d'économie mixte afin de renforcer les droits des collectivités et de leurs représentants au sein de ces SEM et de favoriser la transparence de leur fonctionnement.

Il convient donc d'adapter les Statuts de BME et de ses filiales afin de les mettre en conformité avec les nouvelles dispositions. Il est demandé au Conseil Municipal de valider les nouveaux statuts de BME.

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré par **22 voix POUR**

- **DÉCIDE**

**Article 1 :**

D'approuver les modifications proposées des Statuts de la SAEML BORDEAUX METROPOLE ENERGIES et de ses filiales.

**Article 2 :**

D'habiliter les élus représentant la commune au Conseil d'administration et aux assemblées générales à voter en faveur de toutes les décisions mentionnées à l'article 1.

**2024-0603 – 09 : Désaffectation parcelle AV 150 (lotissement le Petit Feydieu) et des parcelles AL 299 – AL 295 (rue du Général de Gaulle) : autorisation,**

*Monsieur GARCIA s'absente de la séance.*

Considérant le courrier en date du 29/01/2024 de l'ASL « Le Petit Feydieu » nous informant du souhait des propriétaires du lot 19 (AV 124 - 500 m<sup>2</sup>) d'acquérir une partie de la parcelle AV 126 appartenant au domaine privé du lotissement ;

Considérant que cette parcelle AV 126 se situe sur l'intersection de la route de Pauillac et le chemin du Petit Feydieu et qu'elle jouxte la parcelle AV 124, il a été procédé le 21/03/2023 par le géomètre au détachement d'une superficie de 182 m<sup>2</sup> devenant la parcelle AV 150 et le solde de 632 m<sup>2</sup>, la parcelle AV 149.

Vu l'approbation du projet de désaffectation par l'ASL « Le Petit Feydieu » lors de son assemblée générale en date du 07/12/2023, par la majorité qualifiée des 2/3 des propriétaires détenant au moins 1/2 de la superficie du lotissement (16 propriétaires sur 19 et 10162 m<sup>2</sup> sur 12975 m<sup>2</sup>) ;

Il est demandé au Conseil Municipal de valider la demande de désaffectation de la parcelle AV 150 (ex AV 126p) et de son affectation en « terrain à bâtir » ;

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré par **24 voix POUR**

- **APPROUVE** la désaffectation de la parcelle AV 150 (ex-AV 126p) - espace vert du domaine privé du lotissement « Le Petit Feydieu ».
- **APPROUVE** l'affectation de cette parcelle « Terrain à Bâtir »

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire procéder à la désaffectation de la parcelle AV 150 d'une contenance de 182 m<sup>2</sup> et à sa nouvelle affectation « Terrain à Bâtir ».

#### **2024-0603 – 10 : Désaffectation des parcelles AL 299 – AL 295 (rue du Général de Gaulle) : autorisation,**

*Monsieur GARCIA s'absente de la séance.*

Afin de permettre la vente des deux terrains issus du détachement des parcelles AL 299 – AL 295 du domaine privé de la commune, rue du Général de Gaulle, espace vert avec aire de jeux, il est nécessaire de les désaffecter « espace vert – aire de jeux » et de les affecter en « terrains à bâtir ».

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré par **24 voix POUR**

- **APPROUVE** la désaffectation du domaine privé de la commune « espace vert avec aire de jeux »
- **APPROUVE** l'affectation de ces parcelles « Terrain à Bâtir »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire procéder à la désaffectation des parcelles AL 299 – AL 295 d'une contenance de 1140 m<sup>2</sup> et à sa nouvelle affectation « Terrain à Bâtir ».

#### **2024-0603 – 11 : Tableau des effectifs : ouverture/fermeture de postes**

*Monsieur GARCIA s'absente de la séance.*

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'ouvrir le poste d'agent de maîtrise principal à temps complet (1 poste),
- De fermer le poste de technicien territorial à temps complet (1 poste)

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré par **24 voix POUR**

- **APPROUVE** l'ouverture du poste d'agent de maîtrise et la fermeture du poste de technicien.

#### **2024-0603 – 12 : Motion de soutien territoire**

*Monsieur GARCIA s'absente de la séance.*

Ce 2 décembre, en Gironde, nous avons été 450 élus communaux, départementaux et régionaux, représentants d'EPCL, citoyens, acteurs associatifs et économiques à nous réunir pour dire d'une même voix : « Défendons nos territoires ! ». Cette mobilisation vaut au-delà du cadre girondin : elle est représentative de ce que d'autres partagent ailleurs, subissant des contraintes identiques, même si elles sont vécues différemment. Sentiment de relégation et d'abandon, disparitions des services publics, difficultés de mobilités, d'accessibilité aux services, aux soins, etc. autant de phénomènes que les collectivités et acteurs locaux contribuent à résorber, grâce à la convergence de la proximité, des outils et des compétences.

**Les collectivités locales représentent 70% de l'investissement public. Les associations emploient 1,8 million de personnes et comptent 16 millions de bénévoles dans des secteurs aussi divers que nécessaires (sport, culture, médico-social...).**

Quant à une prétendue « mauvaise gestion » qui est parfois sous-entendue, **nous soulignons que la part des collectivités locales dans la dette publique du pays ne représente que 8 %**. Envisager l'amélioration de la vie locale à l'aune de la suppression d'une ou plusieurs « strates » serait une erreur fondamentale. Elle signifierait gager l'avenir de la France en provoquant plus de fractures que de coutures entre les territoires et ceux qui les habitent.

Ce n'est pas d'un « millefeuille territorial » dont se plaignent les Françaises et les Français mais bien d'un guichet administratif introuvable ou d'une réponse trop longue à être donnée. C'est à ces demandes légitimes qu'il nous faut répondre, et l'Etat doit être aidant. Cela ne peut plus attendre car les collectivités locales, en matière budgétaire, manquent désormais d'oxygène. Les communes sentent poindre l'étranglement avec leur réduction à la fiscalité du foncier bâti.

Nous voulons continuer d'être en capacité de conduire les politiques pour lesquelles nous avons été élus. Nous voulons continuer d'être à la hauteur des besoins en équipements et des services publics là où l'on vit, là où l'on travaille, dans les villages comme dans les villes pour éviter de voir émerger des territoires à deux vitesses. Nous voulons continuer de répondre aux besoins en toute proximité en appuyant nos partenaires économiques, agricoles et associatifs.

Aussi, le Conseil Municipal demande que l'Etat travaille avec les acteurs locaux sur la base d'un « **contrat girondin** » qui lui sera proposé afin de parvenir à :

- **L'autonomie politique**, qui permet au-delà des compétences obligatoires, d'assurer des actions de lien social en aidant les communes, le sport, la culture, des associations variées, les agriculteurs et de nombreux acteurs locaux ;
- **La liberté d'administration des collectivités locales**, en limitant l'inflation des normes toujours plus nombreuses et complexes qui contraignent la liberté d'action ;
- **L'autonomie financière voire fiscale en garantissant la cohérence entre les recettes et les missions des collectivités ;**
- **Une évaluation sincère des 40 années de décentralisation** pour en déterminer les points forts et les points d'amélioration et mieux adapter l'organisation de notre République aux XXIème siècle.

**C'est par la complémentarité et le bon niveau d'intervention que nous offrirons à toutes et tous l'égal accès aux services publics partout, préserverons la vie associative et démocratique, et agirons en faveur de la transition écologique.** La décentralisation que nous appelons de nos vœux ne vise pas à affaiblir l'Etat, mais à mieux coopérer avec lui pour le renforcer dans ses missions régaliennes.

C'est cette ambition qui nous guide dans le travail sur ce sujet, car **si une bonne décentralisation ne peut suffire à faire le bonheur d'une nation, une mauvaise peut suffire à faire son malheur.**

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré par **24 voix POUR**

➤ **ADOPTE** la motion présentée.

*Question de Monsieur Thibaut VONTHRON : qui souhaite savoir si cette motion a été co-construite avec les différents groupes politiques ? Ou bien proposée par le groupe majoritaire du Conseil Départemental ?*

*Monsieur le Maire précise que cette motion a été proposée par le Président M. GLEYZE mais qu'elle avait été validée par l'ensemble des élus de toutes les tendances politiques.*

---

### **Informations et questions diverses :**

*Monsieur le Maire informe ses collègues :*

- *Du choix de la maîtrise d'œuvre sur le cabinet Rouge Bordeaux concernant l'aménagement du plan d'eau de Paloumey pour un montant de 29 400€ TTC.*
- *De la vente de l'ancienne RPA à la SCI JREDSO pour un montant de 581 000€, acte signé le 11/01/2024.*
- *Du nombre de 5 402 habitants correspondant à la population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2024.*

*Madame Arlette SOLTANI qui a été coordonnatrice du recensement de la population du 17/01 au 18/02/2024 nous communique les informations sur les résultats de l'enquête : 5 519 bulletins individuels et 2 422 logements. Nette progression cette année des réponses internet : 82%.*

*Monsieur le Maire souhaite remercier les 10 agents recenseurs qui ont fait un excellent travail malgré la mauvaise volonté de certains administrés, il faut se rappeler que dans notre système démocratique tout n'est pas que droit nous avons aussi des devoirs comme le recensement.*

*Monsieur le Maire donne des informations à la suite des fortes précipitations de ces derniers jours qui ont pu générer des problèmes d'évacuation des eaux usées, notamment dans le quartier de Paloumey. Nous avons alerté la Communauté des Communes ainsi que SUEZ sur ces difficultés rencontrées. Des pompes ont été installées afin de renforcer le réseau.*

*Il rappelle que lors de la consultation concernant la délégation de service sur l'eau et l'assainissement, la commune de Ludon-Médoc avait voté contre le choix de l'entreprise SUEZ.*

*Monsieur GARCIA et Madame BARBERA présentent les prochaines animations à venir durant le mois de la Culture :*

- *Samedi 9 mars : Soirée Théâtre,*
- *Mercredi 13 mars : Spectacle pour les enfants,*
- *Jeudi 14 mars : Détente musicale et poétique à la Bibliothèque,*
- *Samedi 16 mars : Café des langues,*
- *Dimanche 17 mars : Salon du Livre,*
- *Vendredi 22 mars : Tremplin des talents,*
- *Samedi 23 mars : Concerts de printemps (Ecole de Musique),*
- *Dimanche 24 mars : Spectacle cabaret,*
- *Samedi 6 avril : Fête du jeu.*

*Ils en profitent pour remercier notre chargée de communication Madame VAN DIJK pour la qualité du flyer préparé, ainsi que notre tissu associatif qui s'investit et propose un large choix d'activités.*

*De plus il est annoncé une reprise de contact avec la commune espagnole BERIAIN avec laquelle nous sommes jumelée. Des projets sont en cours pour des échanges culturels.*

***Monsieur le Maire clôture la séance en rappelant à l'assemblée la date des Elections Européennes,  
dimanche 9 juin 2024.***

***La séance est levée à 20h40.***

***Le Maire,***

***La secrétaire,***

***Philippe DUCAMP***

***Nathalie POLI***